



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Domaines de compétences par thèmes – Environnement

Décision n° 2023-028DEC du 15/03/2023
ATLAS DE BIODIVERSITE COMMUNALE – Demande d'aide financière

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2021 relative à la délégation du conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. et notamment celle portant le n° 26 concernant les demandes formulées aux organismes financeurs pour l'attribution de subvention,

Vu la délibération n° 2022-131 du 29 novembre 2022 par laquelle le conseil municipal a décidé :

- De présenter une nouvelle candidature afin d'élaborer un Atlas de Biodiversité Communal,
- De charger Monsieur MARINOT Patrice de son élaboration avec l'aide des services et prestataires dédiés,
- De dire que sa réalisation se fera sous réserve de l'obtention des aides financières de l'Office Français de la Biodiversité,
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toute démarche afférente.

DECIDE

- de présenter une demande d'aide financière auprès de l'Office Français de la Biodiversité
- d'établir le plan de financement comme suit :

- Office Français de la biodiversité (80 %) 20 960 €
- Reste à charge de la collectivité (20%) 5 240 €

Publication du 16/03/2023

Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20230315-2023-028DEC-DE
Reçu le 16/03/2023